



Sécurité des biens et des personnes.

Nous poursuivons nos engagements en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Fidèle à nos engagements de 2020, le dispositif de vidéoprotection a été mis en place et renforcé depuis le 20 janvier 2026.

Après la **mise en place de 37 caméras, en 2023**, une extension du réseau est désormais opérationnelle.

Huit caméras ont été installées et mises en service **au carrefour des rues du Bois et Pasteur et au carrefour des rues Brassart, Moulin, Botsarron et Brossolette.**

Ces équipements viennent renforcer la sécurité sur des secteurs identifiés comme sensibles et complètent le dispositif « *Vidéoprotection – Plate-forme Voisins Vigilants* » qui a déjà démontré son efficacité : prévention des dégradations, aide à l'identification des auteurs de vols, amélioration de la sécurité routière et appui au travail des forces de l'ordre.



Dès mercredi 21 janvier, des images de caméra et lectures de plaques de la rue du Bois ont été réquisitionnées par la police dans le cadre d'une enquête sur un véhicule incendié près du bassin de rétention, le mardi 20 janvier, au soir, quelques heures après la mise en service des équipements.

- ✓ La sécurité est un des axes clés de nos actions, aujourd'hui et demain.
- ✓ L'efficacité du dispositif « *Vidéoprotection – Plate-forme Voisins Vigilants* » est une de nos priorités pour les années à venir.

" Nous sommes à l'écoute de vos besoins, aujourd'hui, et nous le serons demain... "